

Procès verbal DU CONSEIL MUNICIPAL Du 23 janvier 2023

L'an deux mil vingt trois, le 23 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Daniel DIOT, Laurent CLÉMENT, Viviane BOIREAU, Annick BIGUET, Armelle HATRY-CHATELAIN, Nathalie AUGAS, Jacky CHARRUAULT, Bernard TEILLET,

Absent : Mme Evelyne JATIAULT

Pouvoir : Mme Evelyne JATIAULT pour Mme Alison McDONAGH

Secrétaire de séance : M. Laurent CLEMENT

Date de convocation : 16 janvier 2023	Nombre de conseillers municipaux : - en exercice : 11 - présents : 10 - votants : 11
Date d'affichage : 16 janvier 2023	

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la réunion du 28 novembre 2022.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le Procès-Verbal.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une demande de subventions pour la défense incendie à l'ordre du jour.

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Délibérations

1. Avenant à la convention de réalisation ou de contrôle CNRACL
2. Défense extérieure contre l'incendie, convention avec Eaux de Vienne
3. Recensement de la population – INSEE – indemnité de recensement
4. Contrat d'un agent technique
5. Salle polyvalente : participation des associations à la consommation énergétique lors de leur manifestation
6. Demande de subventions pour la défense incendie

Questions diverses :

- Projet photovoltaïque
- Grange du Paradis
- Plan d'eau empoisonnement
- Voirie Abbaye de le Reau – tilleuls
- Fête du village
- Petit déjeuner Communauté de Communes Vienne et Gartempe
- Illuminations de fin d'année
- Salle des associations
- Radar pédagogique
- Eclairage public

DELIBERATION 2023-01 : Avenant à la convention de réalisation ou de contrôle CNRACL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant à la convention de réalisation ou de contrôle des dossiers CNRACL.

Il rappelle que le Centre de Gestion de la Vienne est gestionnaire de la CNRACL, qui gère la carrière et le compte individuel retraite des agents.

Chaque demande d'intervention et la constitution et suivi de dossier retraite sera facturée à la commune selon une grille tarifaire fixée par le conseil d'administration du Centre de Gestion de la Vienne.

La commune a signé la convention initiale qui s'établissait du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022. Un avenant à la convention concernant une prorogation d'un an est proposé.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **De signer** l'avenant à la convention de réalisation ou de contrôle des dossiers CNRACL
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant

DELIBERATION 2023-02 : Défense extérieure contre l'incendie, convention avec Eaux de Vienne

Monsieur le Maire donne lecture, aux membres d Conseil présents, de la convention mise à disposition de Eaux de Vienne – Siveer concernant l'entretien et le contrôle des équipements incendie.

La convention a pour objet de contrôler les bornes et réserves incendie de la commune, d'intervenir et de proposer un devis pour réparation, la transmission des débits au Sdis 86, de rendre compte à la commune des visites sur le terrain.

Le contrôle s'effectuera tous les 2 ans.

La prestation sera de 29.58€ HT par an et par hydrant et 35.70€ HT par an et par réserve incendie.

Pour information, la commune dispose actuellement de 15 hydrants (bornes incendies) et de 3 réserves incendie.

La convention prendra effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal **décide**:

Mme Armelle Hatry-Chatelain s'abstient, 10 voix pour

- De signer la convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant

DELIBERATION 2023-03 : Recensement de la population – INSEE – indemnité de recensement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population est en cours, il s'effectue du 19 janvier au 18 février 2023. Le coordinateur communal est Mme PIC-DIOT Hélène, adjoint administratif à la commune.

Monsieur le Maire a nommé Mme Hélène PIC-DIOT comme agent recenseur auprès des habitants de la commune.

Monsieur le Maire précise que le recensement auprès des habitants de la commune s'effectue en dehors des horaires du secrétariat de la mairie.

A cet effet une rétribution pourrait lui être allouée.

L'INSEE a informé la mairie que la commune recevra une dotation forfaitaire de recensement à hauteur de 856€. Ce montant pourrait lui être reversé en prime.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **De verser** l'indemnité de recensement à Mme Hélène PIC-DIOT pour un montant de 856€ net.

DELIBERATION 2023-04 : Contrat d'un agent technique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que le contrat CAE-PEC de M. Jérémy MEMIN arrivera à échéance le 15 février 2023.

Il demande aux Conseillers municipaux s'ils souhaitent recourir à une embauche définitive.

Après renseignements pris auprès du Centre de Gestion de la Vienne il est préconisé, à la suite du contrat CAE, une nomination de stagiaire à compter du 1^{er} mars après une vacance d'emploi (mise en publicité) publiée d'un mois obligatoire.

Il rappelle que le coût financier d'un adjoint technique à temps complet pour une année est de 19 446.39€.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **De recruter** M. Jérémy MEMIN en qualité de stagiaire adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mars 2023
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant

DELIBERATION 2023-05 : Salle polyvalente : participation des associations à la consommation énergétique lors de leur manifestation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les associations communales disposent des salles communales (salle polyvalente et salle des associations) gratuitement toute l'année.

Au vu des restrictions budgétaires et de l'augmentation des tarifs d'électricité et de gaz, Monsieur le Maire propose que les associations communales participent à la consommation énergétique lors de leurs manifestations seulement pour l'utilisation de la grande salle polyvalente.

Mme McDonagh informe des tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2023 : électricité 0.244€ et gaz 0.09€. Elle propose que la facturation pourrait être effectuée 1 fois l'année.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **De faire participer** les associations communales à leur consommation énergétique lors de leurs manifestations dans la grande salle polyvalente

DELIBERATION 2023-06 : Défense incendie : demande de subventions

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du compte rendu de la reconnaissance opérationnelle 2022 présenté par le service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne.

Plusieurs anomalies sont détectées. Trois poteaux incendie font l'objet d'un dysfonctionnement car très âgés. Il convient de les remplacer.

Il fait remarquer également que le hameau de la Frincardière ne dispose d'aucun moyen de défense extérieure contre l'incendie. Une citerne simple de 120m³ devrait y être installée.

Il précise que ces investissements sont éligibles pour l'obtention de subventions.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **De demander** une subvention auprès de l'état dans le cadre de la DETR
- **De demander** une subvention auprès du Département dans le cadre d'Activ' 3
- **De demander** une subvention auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe dans le cadre du fonds de concours aux communes
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant

Questions diverses :

- Projet photovoltaïque

Monsieur le Maire fait part de la demande de la société Amarenco qui souhaite rencontrer le Conseil Municipal pour exposer son projet d'installation de panneaux photovoltaïques à la Brunetière sur une friche industrielle.

Les membres du Conseil présents souhaitent rencontrer la société Amarenco

- Grange du Paradis

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la société ayant remporté l'appel d'offre concernant la dalle de la grange du Paradis est la société de maçonnerie traditionnelle – La Villedieu du Clain – pour un montant de 29 415€ HT soit 35 298€ TTC.

Monsieur le Maire informe que le compteur d'eau qui se situe dans la grange va être déplacé à l'extérieur prochainement. Un devis a été demandé auprès de Eaux de Vienne.

Monsieur le Maire informe qu'un devis pour une ouverture de porte à la grange a été demandé auprès de l'entreprise Jean Yves Fumeron. Le montant s'élève à 1 483.50€ HT soit 1 780.20€ TTC.

- Plan d'eau empoissonnement

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent que le plan d'eau soit réempoissonné maintenant que les travaux d'étanchéité sont terminés.

Le Conseil Municipal décide de rempoissonner le plan d'eau à hauteur de 500€.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra réfléchir à la gestion de la pêche prochainement.

- Voirie Abbaye Royale de la Reau – tilleuls

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que les tilleuls le long de la voirie communale du Bois Nouveau à l'Abbaye de la Réau sont à élaguer ou à abattre. Des devis doivent être demandés pour effectuer les travaux.

- Fête du village

Le Conseil Municipal souhaite organiser la fête du village le samedi 17 juin 2023.

- Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe organise un petit déjeuner avec les 5 autres communes limitrophes le 7 février 2023 à Saint Martin L'Ars.

- Illuminations de fin d'année

Mme Alison McDonagh souhaite savoir comment ont été perçues les illuminations de fin d'année dans le bourg.

Des conseillers regrettent que les arbres le long de la RD741 entre la mairie et le pont n'aient pas été illuminés comme les autres années.

La commission cadre de vie va revoir les locations pour la saison 2023.

- Salle des associations

M. Bernard Teillet demande des explications sur le problème du compteur électrique de la salle des associations.

Monsieur le Maire répond que la salle des associations rencontre un souci électrique depuis quelques semaines. Les agents techniques cherchent le problème mais les utilisateurs de la salle interviennent au compteur électrique et cela ne permet pas de vérifier les hypothèses en cours.

- Radar pédagogique

M. Bernard Teillet demande où se situe le radar pédagogique qui avait été installé aux entrées du bourg.

Monsieur le Maire répond qu'il est en réparation.

- Eclairage du bourg

M. Bernard Teillet informe qu'il n'y a plus d'éclairage public place du 1^{er} juin.

Monsieur le Maire lui répond que la Sorégies en a été informé par mail. Il convient de les recontacter pour une rapide intervention.

Fin de la séance : 23h